



Les PASS : Quel partenariat "autour" et "avec" la personne ?

C'est le thème de réflexion de la 5ème journée régionale des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S.) en novembre dernier.

Cette journée réunit plus de cent personnes : directeurs d'hôpitaux, médecins, internes, travailleurs sociaux, psychologues, infirmières, cadres de santé, cadres socio-éducatifs, conseillères municipales, sociologues, secrétaires...

Les intervenants " multi professionnels " : directeurs d'établissements, médecins urgentistes, médecins PASS mais aussi éducateurs, sociologues et un psychiatre ... permettent ainsi d'élargir les débats et de témoigner que la prise en charge de la précarité est l'affaire de tous. Les institutionnels sont présents également.



Elisabeth Rivollier

Nous avons choisi d'interviewer Elisabeth Rivollier, médecin généraliste hospitalier à la PASS installée au CHU de Saint-Etienne. Elle exerce la fonction de médecin référent, prévue dans les textes, et assure des consultations. Elle est également présidente d'APPASSRA.

Arh Info : Une enquête a été réalisée sur les relations PASS / CPAM : pouvez-vous commenter les résultats ?

Elisabeth Rivollier : Cette enquête, menée par notre association en mars 2009, confirme l'existence de difficultés dans les liens avec plusieurs caisses primaires d'assurance maladie, CPAM, de Rhône-Alpes. Elles se sont accentuées, notamment lors de la disparition des permanences CPAM des hôpitaux qui en étaient pourvues et de la mise en place de la plateforme d'accès unique. L'évolution de l'organisation des CPAM

s'est accompagnée d'un surcroît de retard pour l'obtention des droits. C'est un obstacle supplémentaire pour les personnes en situation de précarité qui retardent à se faire soigner pour des raisons liées à leurs conditions de vie mais aussi pour des raisons administratives. Certaines personnes prises en charge dans nos unités ne peuvent pas faire valoir leurs droits parce qu'elles ne disposent pas de leur attestation.

Notre enquête a pointé d'autres difficultés techniques qui toutes nécessiteraient une discussion directe avec les CPAM. Une optimisation du partenariat est certainement possible dans l'intérêt des personnes, toujours en vue d'une réintégration dans le système de droit commun, réintégration qui est l'une des missions fondatrices des PASS. Nous sommes dans l'attente d'une entrevue avec des responsables régionaux des CPAM.

Arh Info : Dix ans après la loi relative à la lutte contre les exclusions et la création des PASS, quelle évolution constatez-vous, dans les textes ? Dans la réalité ?

E.R. : Dans un certain nombre de textes, les PASS sont bien intégrées comme cellules médico-sociales accompagnant des patients et facilitant leur accès aux soins : par exemple, personnes sortant de prison, atteintes de tuberculose ou d'une infection VIH récemment découverte.

En mai 2008, la parution du livret de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), destiné à guider les PASS dans leur mise en place et leur évaluation, donne une assise et une reconnaissance au dispositif. C'est un outil très utile, notamment à l'intérieur des établissements. Sur le terrain de l'hôpital, en Rhône-Alpes, il semble que la place budgétaire des PASS soit en train de se clarifier dans les missions d'intérêt général : c'est un point positif. Cependant un quart des établissements ayant officiellement une PASS n'ont pas répondu à l'enquête de la DHOS de novembre 2008. Ce silence témoigne, pour nombre d'entre eux, d'une carence du dispositif dans sa mise en œuvre ou dans sa coordination : soit il reste embryonnaire, soit l'administration de l'établissement s'en désintéresse, soit encore la transmission d'informations à l'intérieur même de l'hôpital ne se fait pas.

Certains professionnels de PASS ont été à peine informés de l'existence de cette enquête et n'ont pu donner leur avis sur des paramètres relevant pourtant de la pratique de terrain.

Qu'une telle enquête nationale ait été décidée est un événement encourageant, avec des réserves cependant sur la validité des données collectées. Le déroulement de l'enquête a montré que le partenariat princeps professionnels des PASS/administration hospitalière reste à optimiser en beaucoup d'endroits, même si, en Rhône-Alpes, nous

avons la chance d'avoir une écoute directe et attentive de l'ARH.

Arh Info : La journée régionale des PASS était consacrée au partenariat "autour" de la personne et "avec" la personne. Cette journée a-t-elle permis de trouver des pistes qui permettraient d'améliorer le dispositif ? De renforcer les partenariats ?

E.R. : Comme nous venons de le dire, nous avons pointé des pistes pour améliorer les partenariats institutionnels. L'autre volet, davantage centré sur les personnes, décrit le quotidien des professionnels des PASS. Ils ont un lien "naturel" avec d'autres structures d'aides aux personnes en situation d'exclusion. Chaque ville a un réseau associatif de professionnels ou de bénévoles, plus ou moins dense. Les partenariats avec ces structures ne peuvent se développer que si les PASS sont pourvues d'un minimum de professionnels.

Ces partenariats participent à un décloisonnement favorable à l'accès aux droits. Ils permettent surtout des échanges sur nos métiers, pour que chacun connaisse davantage les ressources mais aussi les limites et contraintes de l'autre. Le but est que les personnes

bénéficient concrètement d'une bonne orientation et d'une coordination efficace.

Jean Maisondieu, psychiatre invité à notre journée, a cependant essayé de nous faire comprendre que la mise en place de "super" ou "supra" équipes autour des "cas difficiles", serait une dérive car la confidentialité n'y serait pas respectée. Le secret dit partagé au cours de réunions où l'intéressé est exceptionnellement présent, peut devenir une atteinte grave à la personne. A l'intérieur de l'hôpital, le personnel hospitalier doit aussi profiter du savoir-faire des professionnels de leur PASS. Cette sensibilisation du personnel aux problématiques de la précarité, est un travail de longue haleine, réclamant aussi des moyens.

Le renfort des PASS annoncé en Rhône-Alpes est bienvenu et prouve l'implication de l'ARH de notre région dans la lutte contre les exclusions et les inégali-



Cette journée réunit plus de cent personnes : directeurs d'hôpitaux, médecins, etc...

tés de santé. Il faudra cependant veiller à ce que, dans chaque hôpital doté, les moyens existants ou renforcés soient vraiment dédiés à cette activité. Nous nous interrogeons sur les critères d'attribution budgétaire, qui peuvent comporter des biais. L'analyse du fonctionnement d'une PASS doit rester globale, basée sur les aspects qualitatifs du travail effectué, plus que sur des données quantitatives d'activités, et prendre largement en compte la mise en fonction et le suivi des partenariats.

propos recueillis par J.Ferret

Tout sur APPASSRA

APPASSARA est une association des professionnels des permanences d'accès aux soins de santé Rhône-Alpes

Quel est son but ?

- réunir les professionnels des permanences d'accès aux soins de santé de la région Rhône-Alpes pour des échanges autour de leurs pratiques ;
- organiser des échanges d'informations :
 - * entre les professionnels des PASS ;
 - * entre les professionnels des PASS et d'autres interve-

nants sanitaires et sociaux impliqués dans le domaine de la précarité et de l'exclusion ;

- * entre les professionnels et les usagers.
- apporter une réflexion sur les objectifs et le développement des PASS ;
- faire connaître et reconnaître aux pouvoirs publiques et institutions de santé publique de la région Rhône-Alpes les réalités et problématiques rencontrées sur le terrain ;
- aider à développer toute action allant dans le sens d'une amélioration de la santé des personnes en situation de grande précarité sociale.